CADRE21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:
Badge attribué à : Maxime Paquet
https://www.cadre21.org/membres/mpaquet-marcelline-qc-ca

Date d'obtention : 2023-12-01 15:17:22

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

La méthode d'intervention permet d'outiller adéquatement chaque intervenant en fonction du rôle qu'il joue dans la vie du jeune. À l'école, les étapes d'intervention permettent à l'école d'évaluer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue d'une situation afin d'intervenir de manière bienveillante et rigoureuse, toujours dans l'esprit de protection de l'intégrité du ou de la jeune.

Je retiens également que le service de police est là pour nous appuyer dans les interventions afin d'agir de manière rigoureuse et, le cas échéant, afin de garantir la bonne mise en oeuvre du processus judiciaire.

Les aspects légaux sont également clairement expliqués dans la trousse, et je retiens que ce n'est pas mon rôle de vérifier dans un appareil numérique s'il y a ou non du matériel de pornographie juvénile, et que de le faire serait de commettre un acte criminel.

Il s'agit d'une trousse qui m'apparaît extrêmement aidante et bien construite pour me guider, comme directeur adjoint, dans les interventions que j'aurai peut-être à faire dans ce genre de situations.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comme je l'ai mentionné dans ma réponse à la question 1, la structure et les outils de la trousse Sexto permettent de guider de manière très précise les interventions à réaliser auprès des élèves. Cela me permet de voir quoi faire, à quel moment, de quelle manière, et de savoir vers qui me tourner pour obtenir l'aide requise.

Sans que ce soit un changement, cette formation met l'accent sur la nécessaire collaboration entre les intervenants. Cette façon de travailler est extrêmement importante pour moi, et la méthode d'intervention proposée ici va tout à fait dans ce sens. Dans le contexte qui nous concerne, le travail de concertation, tel que je l'exprime dans la réponse à la question 3. doit se faire en toute bienveillance et dans le respect des jeunes. Notre rôle premier en est un d'éducation, et malgré qu'il soit possible que les intentions de certains jeunes soient davantage malveillantes qu'impulsives, on doit garder à l'esprit que notre rôle d'amener les jeunes plus loin, de les faire grandir et de leur offrir le soutien dont ils ont besoin. Et c'est ce que j'apprécie de l'esprit de la méthode d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière à la façon dont je vais poser les questions. Je retiens de la démarche le mot "bienveillance", qui doit bien sûr guider l'ensemble de nos interventions scolaire, mais qui joue un rôle crucial dans ce contexte. Comme il s'agit d'interventions délicates à réaliser, et que leur issue aura des conséquences importantes sur le ressenti des jeunes impliqués et sur la suite de leur parcours de vie, tant scolaire que personnel, il faut éviter d'être dans le jugement.